

Vertraulich/ Confidentiel

3003 Bern, 18. Februar 1991

STAENDERAT
Aussenwirtschaftskommission

TEILPROTOKOLL 2

der Sitzung vom 8./9. Februar 1991,
17.00 - 20.35 Uhr und 08.00 - 09.35 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

6. 90.080 ns Entwicklung braucht Entschuldung
7. Verschiedenes

ORDRE DU JOUR

6. Le désendettement: une question de survie
7. Divers

TEILNEHMER

Präsidium: Schönenberger

Anwesende Mitglieder: Cavadini, Danioth,
Delalay, Flückiger, Gadiant, Hänsenberger,
Hunziker, Kündig, Meier Josi, Piller

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Delamuraz, Vorsteher EVD

Staatssekretär Blankart

Botschafter Jeker, stv. Direktor

BAWI/ EVD

Botschafter Girard, BAWI, EVD

H. Weber, BAWI, EVD

H. Reding, BAWI, EVD

H. Currat, DEH, EDA

H. Dubois, BUWAL, EDI

Kommissionssekretariat: A. Aebi, B. Pitteloud

Protokoll: G. Québatte (f), I. Stauffer (d)



M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le message que nous vous présentons, comprend deux parties et répond à une pétition, largement revêtue de signatures, demandant à l'autorité fédérale de donner une impulsion particulière en matière de désendettement à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération. Le concept que nous vous proposons concernant le crédit cadre lié au désendettement a déjà été discuté au Parlement, particulièrement au sein des Commissions parlementaires qui l'année passée avaient à examiner globalement 4 messages du Conseil fédéral, datés de février 1989. Au nombre de ces messages figurait le financement de mesures de politiques et commerciales au titre de la coopération internationale au développement, message qui avait été bien reçu par le Parlement. Le problème de l'environnement et de l'endettement sont en réalité les deux aspects d'un seul et même problème. C'est la raison pour laquelle lorsque nous discutons de cette pétition l'année dernière, nous disions qu'il y avait sans doute à opérer en matière de désendettement mais qu'il fallait y lier des opérations de protection de l'environnement. Il s'agit de mettre les pays en développement matériellement en mesure de ne pas torpiller leur environnement pour des raisons purement économiques et il faut les aider à rétablir un environnement qui, compromis comme il l'est actuellement, ne permet de toute façon pas à ces pays de réamorcer la pompe économique et de trouver le rendement nécessaire à leur participation à leur propre désendettement. C'est la raison pour laquelle nous avons combiné ces deux volets, le désendettement et l'environnement. La mesure que nous vous proposons au titre du désendettement est: le rachat de créances commerciales bancaires, taux du marché de 10 à 30 %, le rachat de la franchise des exportateurs sur les créances garanties par la GRE, le financement des arriérés envers des institutions multilatérales comme la BM ou le FMI. Le volume du désendettement potentiel qui découlera de ces 400 millions est de l'ordre de 1 500 millions de Fr. Cet effet multiplicateur est élevé pour deux raisons principales. D'une part une grande partie des arriérés devaient être remboursés selon un taux en escompte élevé, d'autre part des mesures concernant les créances consolidées de la GRE seraient financées par la suppression des avances de la Confédération. Cette remise des avances n'est pas à la charge du présent crédit cadre et l'effet multiplicateur que l'on souhaitait est largement atteint par le moyen que nous vous proposons. Voilà pour le message dans son ensemble et plus particulièrement son aspect désendettement. Pour l'aspect environnement global. C'est un crédit cadre de 300 millions de Fr. que nous vous demandons pour le financement de programmes et de projets en faveur de l'environnement global. Plus en détail et en réalité concrète, nous pensons à notre contribution en vue de maîtriser les problèmes de l'environnement qui se posent non à l'échelle locale mais à une échelle régionale et mondiale. La destruction de la couche d'ozone, le réchauffement du climat, la disparition de nombreuses espèces animales et végétales, la destruction des forêts tropicales, la pollution des mers sont des menaces de plus en plus graves pour l'humanité entière. Il est bien clair que ceux qui portent la responsabilité de cette destruction sont en première ligne les pays industrialisés; les pays en développement ont un rôle clé à jouer mais ils ne peuvent pas le jouer seuls. C'est l'octroi de moyens nécessaires à cette fin qui apparaît dans le crédit de 300 millions. Cela nous permettra de participer à des fonds multilatéraux pour un montant de l'ordre de 120 millions de Fr. et pour un montant de 180 millions le financement de mesures bilatérales et multilatérales, des actions directes, des cofinancements d'actions d'institutions internationales. J'insiste sur ce second aspect de la protection de l'environnement pour deux raisons. La première est que la pétition originellement ne parlait que d'opérations de désendettement. Lors

des discussions aussi bien au Conseil des Etats qu'au Conseil national on a insisté pour aller au-delà et pour présenter des postulats qui parlent aussi d'autres mesures, en particulier des mesures de protection de l'environnement. Cet élargissement de la palette nous paraît indispensable à cause de la connexion établie dans les faits entre la situation des pays en développement, bourrés de dettes, incapables de faire repartir une économie de production convenable et la situation naturelle dans laquelle ils se trouvent plongés. Cette connexion existe et elle n'est pas suffisamment établie dans les appréciations des tiers-mondistes qui ont tendance à travailler d'une manière fragmentée, discipline par discipline. C'est ce symbole et cette démonstration que le Conseil fédéral souhaite que l'on puisse apporter en adoptant en un seul élan, 400 millions pour le désendettement et 300 millions pour la protection de l'environnement. La deuxième raison est morale; c'est parce que l'ordre mondial, dicté davantage par les pays industrialisés et les pays riches que par les pays en développement et les pays pauvres, est encore si boiteux et si mal fait aujourd'hui qu'on en arrive à des exactions comme celles que je citais tout à l'heure, blessant mortellement l'environnement. Les pays en développement, qui sont parfois les instruments contre leur gré de ces opérations destructrices, le font sous l'empire de la nécessité et parce que l'ordre mondial auquel ils sont plus soumis qu'ils ne le dirigent, leur impose inéluctablement pour survivre des opérations de cet ordre. Il est moralement naturel et bien conforme à l'éthique internationale que les pays développés, fondamentalement les plus gros fauteurs de ces blessures à l'environnement, portent leur part de responsabilité. C'est dans ce sens que nous voulons aller avec cette deuxième partie du projet de message. Dans l'ensemble, avec cette contribution supplémentaire de l'ordre de 700 millions de Fr. et ses effets amplificateurs, la Suisse se situe bien dans l'objectif qu'elle envisageait pour la fin de ce siècle au titre de ses interventions et de son aide aux pays en développement. Elle anticipe peut-être de quelques années les objectifs qu'elle s'était fixés compte tenu de la situation convenable, pour ne pas dire plus, des finances publiques, compte tenu aussi de la GRE et du message qu'il nous paraît juste de délivrer à l'occasion de notre 7ème centenaire. Pour l'ensemble de ces réflexions et de ces considérations, nous souhaitons que vous puissiez répondre à ce message et nous estimons que nous aurions ainsi accompli, par des canaux plus diversifiés, ce que la pétition souhaitait de la part de la Confédération. Je ne peux pas m'empêcher de dire que les sollicitations financières à ce titre seront considérables dans les années à venir. Nous avons parlé de ce que réclamaient les pays de l'Est, le ministre des finances vous a présenté un message concernant les pays au front du Golfe, nous aurons sans doute à vous présenter dans les mois qui viennent d'autres messages sollicitant eux aussi au titre de la solidarité internationale la Confédération, alors même que les 4 messages de février 1989 constituaient déjà un important pas en avant. Le prix de cette solidarité ne peut pas être illimité, mais la quotité est conforme aux moyens et aux possibilités de la Confédération même compte tenu de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle devra faire au titre de cette contribution. C'est au total une quote bien taillée, une quote assez généreuse que nous avons choisi, mais l'événement et la portée des problèmes qui se posent aux pays en développement et en particulier aux plus pauvres d'entre eux, justifie cet élan de générosité, bien calculé.

M. Cavadini: J'étais de ceux qui trouvaient que le symbole de 700 millions pour les 700 ans de la Confédération avait quelque chose de puéril. On ne retient pas les enthousiasmes surtout quand ils sont généreux. J'entrerais en matière mais je regrette le cadre dans lequel nous devons l'inscrire et le montant qui a été arrêté purement artificiellement, bien que l'enjeu ne soit pas dérisoire. Ma première remarque ne se veut pas critique. Le Conseil fédéral est très sollicité pour le développement et les relations avec les problèmes des pays en voie de développement. Hier M. Stich se préoccupait de l'incidence du développement des prix du pétrole pour les pays directement au front. Cette intervention est aussi en faveur des pays pauvres que sont l'Egypte, la Jordanie et la Turquie. Aux affaires étrangères nous prenons régulièrement en compte les propositions relatives au développement et nous voici au DFEP parlant également de l'environnement et du développement. On doit imaginer une concertation et une coordination entre les approches. Le deuxième point que je voulais évoquer est celui du désendettement. Vous me permettrez une petite anecdote. Au sommet de la francophonie de Dakar où nous allions parler d'identité culturelle et de développement, le président français M. Mitterand, annonce qu'il décide d'annuler le tiers de la dette des 40 états les plus pauvres; applaudissements des 42 chefs d'états, nuée de journalistes, télévision ouverte. Non seulement M. Mitterand ne pouvait pas annuler sans l'accord du Parlement mais encore parmi les 40 états les plus pauvres 22 parlaient anglais et n'avaient rien à voir avec la francophonie, enfin médiatiquement l'effet a été prodigieux. Rien n'a été décidé et j'ai vu dans le message que la France comme les autres pays continuait une approche très prudente dans ce domaine. M. Delamuraz a donné les quatre éléments par lesquels nous interviendrons. Les dettes des pays les plus pauvres n'étant de toutes façons pas payées, nous trouverons dans une situation plus nette en allégeant ce service qui n'est absolument pas garanti. Il y aura allègement de la dette pour toute une série d'états, sur le plan moral c'est un peu plus confortable, sur le plan financier cela ne changera pas grand chose si ce n'est que comptablement la EM retrouvera une partie des montants qui lui sont garantis. Sur le plan du fonctionnement et du développement des états il ne faut pas se faire d'illusions. Je ne discute pas ces 400 millions. J'ai quelques réserves sur le deuxième point. Je comprends l'idée de vouloir contribuer à une meilleure sauvegarde de l'environnement dans les pays les plus pauvres. Ces pays contribuent à leur propre désertification en abattant des arbres, en détruisant leur propre forêt, non pas pour le commerce du bois mais pour compenser une partie de l'énergie du pétrole qui leur est extrêmement onéreuse; ils utilisent les rares bois qu'ils ont pour alimenter la production industrielle et le peu d'agriculture qui fonctionnait encore, bien souvent s'ensable au propre et au figuré. Les phénomènes décrits dans le message comme étant ceux de l'Amérique du Sud, de l'Asie, sont d'abord ceux de l'Afrique. J'aimerais soulever le cas des "pays poubelles", qui acceptent de reprendre les déchets, de nature chimique ou, a-t-on prétendu, de nature nucléaire. Je souhaiterais une action précise sur ce point. Il s'agit de trouver sur place des traitements qui permettent d'éliminer les déchets afin d'éviter de les faire transporter par des bateaux italiens pourris, n'arrivant, une fois sur deux, pas au pays où il devraient arriver. Y a-t-il une concertation qui pourrait nous conduire à un allègement de ce système véritablement pénible? J'entre en matière sur le désendettement. Sur l'environnement j'ai un certain scepticisme sur ces propositions généreuses, la concrétisation réelle des actions et la manière dont nous engagerons ces montants qui ne devraient pas seulement nous donner bonne conscience.

- 34 -

Piller: Ich danke für diese Vorlage und habe keine Kritik anzubringen. Ich finde auch den Vorschlag gut, einen Teil der 700 Millionen für den Umweltschutz einzusetzen. Die 300 Millionen Franken sind natürlich ein Tropfen auf einen heissen Stein; aber die Schweiz leistet damit sicher einen guten Beitrag. Ich möchte den Bundesrat bitten, die Hilfswerke, die ja sehr viel Informationen haben und die Probleme am Ort sehen, stärker einzubeziehen bei den Beschlüssen, wo und wann entschuldet wird.

M. Delalay: Je suis favorable à l'entrée en matière de ce projet de crédit cadre de 700 millions pour le 700ème anniversaire, dont je trouve le symbole sympathique. La solution au problème de l'endettement ne fait que commencer à se dessiner dans sa réalisation et cette intervention, plus importante que d'habitude pour notre pays, va permettre d'élargir le cadre des bénéficiaires par rapport à notre aide traditionnelle. Il ne faut pas sous-estimer l'effet multiplicateur du rachat de dettes commerciales escomptées. L'effort de 700 millions sera plus élevé dans ses effets pratiques. Le délai de cinq ans a-t-il pour but d'étaler l'aide et de réduire la charge pour notre pays ou s'agit-il du temps nécessaire pour mener à bien la tâche et les négociations ? Est-ce un choix pratique ou un choix objectif en raison de la nature de l'aide ?

Gadient: Ich bin selbstverständlich auch einverstanden, insbesondere mit der Aufteilung des Rahmenkredits (S. 71) auf multilaterale Fonds und auf bi- und multilaterale Massnahmen. Einverstanden bin ich auch mit der vorgesehenen Aufteilung des Entschuldungskredits (S. 41). Wesentlich ist, dass uns diese Massnahmen nicht abhalten von der Erarbeitung grundlegender Strategien für eine weitere Tätigkeit. Solche sind gefordert worden. Der Bundesrat hat in neuester Zeit eine Expertenkommission eingesetzt, die Ergebnisse liegen vor, und die Botschaft - das enttäuscht mich sehr - erwähnt diese Arbeit mit keinem Wort. Dabei enthält sie bedeutende Auesserungen der Experten, in welche Richtung unsere Strategie grundsätzlich zielen soll.

Die Auseinandersetzungen mit einzelnen Problemkreisen scheinen mir zum Teil zu wenig differenziert. Der Hinweis auf den Brady-Plan z.B.: Ein hervorragender Spezialist in Südamerika, der Bund-Korrespondent Dettling, hat sich sehr fundiert mit diesem Plan auseinandergesetzt. Dabei hat er vier Thesen in den Mittelpunkt gerückt: 1. Die lateinamerikanischen Staaten müssen zu einem wirtschaftlichen Wachstum zurückkehren, wenn die Verschuldungskrise gelöst werden soll. 2. Ohne durchgreifende makroökonomische und strukturelle Reformen in den verschuldeten Staaten kann es kein Wachstum geben. 3. Die lateinamerikanischen Nationen brauchen neues Kapital. 4. Die Umschuldungsverhandlungen müssen wie bisher auf bilateraler Basis geführt werden.

Ich teile die Bedenken, die Dettling entwickelt hat, dass die Wachstumsthorie keine Gewähr dafür bietet, dass der Schuldenberg weiter abgetragen werden kann. Sonst müssten ja Staaten mit nicht unbedeutendem Wirtschaftswachstum wie etwa Brasilien, Chile und Peru eine Abnahme der Auslandverpflichtungen aufweisen. - Es gibt noch eine Reihe weiterer Schwachstellen in diesem Brady-Plan, der hier neutral

dargestellt wird. Die Forderung nach neuem Kapital war früher schon von James Baker stipuliert worden, der 1985 den Schuldnern in der Dritten Welt 20 Milliarden Dollar zukommen lassen wollte. 1988 sollen jedoch nur gerade 4,3 Milliarden Dollar an die lateinamerikanischen Schuldner geflossen sein, während der US-Schuldenplan von den lateinamerikanischen Debitoren 29 Milliarden Dollar zurückforderte. Diese Phänomene kann man nicht übersehen.

Es kommt jetzt darauf an, dass wir von dieser Art des Schuldenmanagements, das seit den frühen 80er Jahren praktiziert wird, wegkommt und zu einer wirklichen Entwicklungsstrategie findet. Im Bericht dieser Expertengruppe hat es ein paar sehr gute Ansatzpunkte, wie z.B. eine internationale Garantie des Zinsendienstes einzuführen und das Instrumentarium zu vervollständigen, mit dessen Hilfe in den Entwicklungsländern wieder eine wirtschaftlich und sozial gesündere und ausgewogenere Situation gefördert werden könnte. Ein weiterer Punkt ist die Idee des internationalen Vergleichsverfahrens - inzwischen wurde ja ein Postulat dazu überwiesen. Weitere Stichworte sind die Direktinvestitionen, die Kapitalrückführungen, Gesamtpakete für Pilotländer usw. - Der direkte Bezug zu diesen Vorschlägen fehlt im vorliegenden Bericht.

Und was ich ganz besonders hervorgehoben hätte: Das Problem der Empfindlichkeit dieser Länder. In einem Dokument der UNCTAD, das im Jahre 1988 von mehr als 100 Ländern verabschiedet worden ist, beharren die Entwicklungsländer auf ihrer Souveränität und Selbstverantwortung. Das ist legitim. Aber im gleichen Dokument kommen einige Zugeständnisse und Empfehlungen, auf die sich die Entwicklungsländer selber geeinigt haben und die sie akzeptieren wollen. In diesem Dokument finden sich bedeutende Aussagen: 1. Die Verstärkung von Politiken und Massnahmen, die darauf abzielen, heimische, finanzielle und menschliche Ressourcen einschliesslich des heimischen Privatkapitals und der Unternehmerschaft zu mobilisieren. 2. Zuhause für ein politisches Umfeld zu sorgen, das dem Zufluss von öffentlichen und privaten finanziellen Ressourcen förderlich ist. 3. Die Effizienz bei der Nutzung heimischer und externer Ressourcen weiter zu verbessern. 4. Weiterhin ihre wechselseitige wirtschaftliche Zusammenarbeit in Verfolgung der Ziele nationaler sowie gemeinsamer Eigenständigkeit (self-reliance) zu verbessern. 5. Die Entwicklung menschlicher Ressourcen zu fördern.

Mit der Massnahme des Bundesrates bin ich einverstanden; aber als ich seinerzeit den Vorstoss zur Erarbeitung grundlegender internationaler Entschuldungsstrategien lancierte, habe ich gerade auch an das Jahr 1991 gedacht. Jetzt sollte auf der Grundlage dieses Expertenberichtes vorgegangen werden.

Frau Meier: Ich bin selbstverständlich für Eintreten; ich halte den Betrag von 700 Millionen nicht nur für symbolisch. Innenpolitisch hat er einen Aussagewert: dass wir im Zusammenhang mit dem Jubiläum unsere Offenheit und unsere Mitverantwortung für das Geschehen auf diesem Erdball deutlich zum Ausdruck bringen wollen. Es ist ein Handeln, nicht nur ein Deklarieren.

- 36 -

Zur Vorlage: Ich hätte es auch gerne gesehen, wenn der ganze Betrag für Entschuldungsmassnahmen ausgegeben und der Umweltbereich mit neuen Krediten abgedeckt würde. Aber ich kann mich mit dieser Aufteilung abfinden im Bewusstesein, dass dies nur ein Anfang ist.

Ich stelle den Antrag, die Laufzeit von fünf Jahren auf vier Jahre zu verkürzen. Bei allen Rahmenkrediten dieser Art haben wir ja immer die Möglichkeit, weniger auszugeben. Aber hier wird uns in der Botschaft selbst gesagt, die Gelder würden praktisch gleichzeitig mit der Verpflichtung ausgegeben.

Mit Herrn Piller bitte ich Sie, dass bei der Aufschlüsselung zwischen internationalen und nationalen Zielrichtungen die selbständigen Aktionen, die wir finanzieren wollen, nicht zu klein ausfallen. Dort haben wir die Möglichkeit, mit den Hilfswerken zusammenzuarbeiten. Es ist uns allen klar, dass man gleichzeitig mit dem Erlass von Schulden auch Aufbauarbeit leisten muss. Es ist auch wichtig, dass man wirklich Schwerpunktaktionen in bestimmten Ländern im Vordergrund sieht und dort grosse Teile dieser Kredite konzentriert, damit wirklich etwas bewirkt wird.

Danioth: Ich bin für Eintreten und Zustimmung. Zwei Bemerkungen: 1. Die 700 Millionen Franken sollen Symbolcharakter haben, aber nicht eine magische Grenze bilden. Die Höhe der Beiträge soll von einem Massnahmenplan abhängen. Hier haben wir eine Konkretisierung, zumindest auf diesen zwei Pfeilern. Die enorme Verschuldung und die Umweltbelastung stehen in einem inneren Zusammenhang, und es wäre nicht richtig, wenn wir die 700 Millionen allein für Entschuldung ausgeben würden.

2. Es wäre gut, wenn das Parlament und die Oeffentlichkeit einmal einen Ueberblick vorgelegt bekämen, was die Schweiz auf dem Sektor der Entwicklungshilfe insgesamt unternimmt. Damit könnte unseren Mitbürgerinnen und Mitbürgern als Steuerzahler und auch dem Ausland gezeigt werden, welche gewaltigen Aufwände geleistet werden, und dass sich die Schweiz dem Standard der übrigen Industrieländer annähert.

Oft ist man rasch bereit, Gelder zu bewilligen; aber von den Auswirkungen sieht man dann herzlich wenig. Wie ist die Verwendungskontrolle? Noch viel zu oft stellt man fest, dass viele Länder, die Entwicklungsgelder erhalten, sich nicht im geringsten um Demokratie, Gerechtigkeit und Menschenrechte kümmern.

M. Flückiger: Le processus de participation au désendettement me paraît incontournable. Vous avez qualifié les mesures qui nous sont proposées de généreuses. D'habitude on parle de la dette surabondante du tiers-monde avec des accents d'auto-culpabilité. Présenter une fois notre contribution sous un angle plus positif permettra peut-être de modifier certaines approches dans le public face à ce problème et à sa réalité. Cet effort pour favoriser le désendettement s'accompagne-t-il de mesures à la fois de la EM et du FMI pour que des politiques économiques plus saines et plus dynamiques soient appliquées ? Sinon je crains que nous ne fassions là qu'une oeuvre obligatoire qui n'aura pas les résultats concrets que nous pourrions espérer sur la stabilité économique des pays à la fois surendettés et ne connaissant pas les possibilités économiques normales dans un environnement où ils sont plus tributaires qu'acteurs. Des mesures d'accompagnements sont-elles prévues, EM, FMI, qui soient de nature à vraiment réhabiliter les économies de ces pays ?

M. Delamuraz, conseiller fédéral: (à M. Cavadini) J'avais au départ les mêmes réticences à parvenir à tout prix au chiffre sacramental de 700 millions. J'ai obtenu que dans un des deux postulats le chiffre ni figurat pas afin que nous puissions apprécier en toute objectivité de quoi devait être composé ce crédit avant de définir son montant. Les charmes discrets des symboles médiatiques ont fait leur chemin et je me suis trouvé devant un problème, résolu pour M. Delalay, qui nous a conduit à remarquer, sans être fétichiste, que nous pouvions nous arrêter au chiffre de 700 millions. Sans doute la part de l'arbitraire joue-t-elle et on aurait pu dire 800 ou 500 ou ne rien dire du tout, ce qui ne nous aurait pas cloué au pilori de la société internationale. Au-delà de la puissance évocatrice du nombre nous vous présentons un contenu défendable et présentable. Sans conférences de presse en francophonie, la Suisse a déjà fait très largement sa part de biffer les dettes des plus pauvres et les raisonnements pour la poursuite de l'effort helvétique dans ce domaine répondent au principe auquel nous souscrivons parfaitement. Le crédit cadre concernant l'environnement sera exploité par le DFAE et le DFI conjointement avec le DFEP. C'est non seulement au niveau de la préparation du Message que la coordination interdépartementale a parfaitement joué, mais aussi au niveau de l'exécution. Il n'est pas question de faire des doubles emplois à l'intérieur de la maison. Il y aura peut-être ici ou là, sur tel ou tel théâtre à l'étranger, des doubles emplois entre ce que nous faisons et ce que d'autres institutions feront, nous les éviterons tant qu'il est possible, mais au moins devons-nous l'éviter à l'intérieur de ce que fait la Confédération. Je vous en donne la garantie. La coordination joue dans la conception et dans la conduite dans le terrain de ces différents programmes. M. Dubois pourra détailler concrètement quelques-unes des mesures possibles au titre de la protection de l'environnement. Je veux insister sur le fait que si il y a eu des pays poubelles, s'il y en a encore hélas, c'est évidemment un état inadmissible et scandaleux et nous ne devons pas entretenir une morale ambiguë simplement parce que, aux abois, certains pays pauvres acceptent n'importe quoi pour survivre à court terme. La Suisse n'exporte pas un gramme de déchets vers les pays en développement. Les objectifs de notre politique environnementale visent l'autonomie en matière de gestion des déchets. Nous n'y sommes pas encore totalement parvenu mais en ce qui concerne la partie non totalement maîtrisée, je vous prie de bien noter que rien ne concerne les pays en développement. Nous pensons que là où il y a eu pollution et atteinte à l'environnement du fait de ces dépôts de déchets en pays en voie de développement, une des opérations de la protection de l'environnement sera le rétablissement de l'environnement. La Suisse est à l'origine de la Convention de Bâle qui apporte une solution à la question des mouvements transfrontières des déchets dangereux. (à M. Piller) Les organismes suisses d'entraide ont joué un rôle important puisqu'ils sont à la base de la pétition et qu'elle a contribué à éveiller la sensibilité de nos compatriotes dans ce domaine. J'ai reçu l'autre jour les organisations d'entre-aide et le dialogue existant se poursuivra dans l'appréciation que nous ferons de ces dispositions. Il n'est pas possible de donner un chèque en blanc à ces organisations pour qu'elles gèrent elles-mêmes, sous leur seule responsabilité, sans contrôle du Parlement telle ou telle partie de ce crédit. Celui-ci doit être administré sous la responsabilité du Conseil fédéral qui continuera le dialogue avec les organisations et pratiquement donnera prolongement aux vœux qu'elles ont exprimés de pouvoir être associées à l'organisation et à la pensée de son développement. Pour que les choses soient claires quand aux responsabilités, c'est devant le Parlement que chaque année le Conseil fédéral développera l'utilisation qu'il a fait l'année précédente de ce crédit et qu'il pourra vous donner le

point de la situation. (à M. Gadiant) Le groupe d'experts Languetin, auquel vous avez fait allusion et dont nous avons déjà parlé lors du débat sur les 840 millions, a recommandé l'accroissement de l'aide au développement en général et des apports à la stabilisation des pertes de recettes d'exportation. Dans le texte français, on dit : "aide aux développements au général" on a voulu dire "en général". Le message de février 1989 apporte déjà réponse à cette recommandation et le présent message amplifie les recommandations faites par le groupe d'experts dans la première partie. En revanche dans la deuxième partie, correspondant à l'initiative que vous avez prise vous-même en déposant un postulat en vue d'une initiative diplomatique pour le désendettement de certains pays en développement, les choses vont plus difficilement. On est en train de sécher du côté de nos départements et particulièrement du côté du département des finances pour voir avec les affaires étrangères et avec nous comment réellement une telle initiative peut se prolonger et se réaliser au plan international. Actuellement les réponses ne sont pas entièrement engagées et nous n'avons pas encore le moyen de vous présenter une suite, tant à votre postulat qu'à la deuxième partie du groupe d'experts Languetin. Deux contraintes de calendrier nous ont un peu bridé. La première est que nous devons être prêts avec ce message pour qu'il soit traité dans les deux Chambres à la Session qui vient de manière à ce qu'il puisse être formellement conclu à la session spéciale du 700ème le 2 mai. Le deuxième délai vient du côté du département des finances où les ressources ne sont pas inépuisables, où la priorité et l'accent d'urgence ont dû être mis sur toutes les procédures en vue de Bretton Woods. Nous n'avons pas pu consacrer toutes les forces voulues à l'examen de votre postulat dans les délais que nous aurions souhaités et par conséquent à l'examen de la deuxième partie du rapport Languetin. (à Mme Meier) Le contenu et la substance du crédit cadre de désendettement étaient dans l'opinion originelle des pétitionnaires la constitution pour le 700ème anniversaire d'un Fonds, d'au moins 700 millions de Fr., destiné au désendettement des pays les plus pauvres. Les pétitionnaires prévoyaient que l'endossement des créances consolidées de la GRE, c'est-à-dire env. 1200 millions, coûterait env. 500 millions de Fr. au Fonds et qu'il y aurait nécessité d'utiliser le solde, de l'ordre de 200 millions de Fr., pour endosser d'autres créances en dehors de la GRE. C'était l'idée de manoeuvre. Entre temps et cela est essentiel, grâce aux mesures que vous avez acceptées concernant l'allègement de la GRE, vote final en décembre 1990, les moyens nécessaires au titre du crédit cadre pour la reprise des créances GRE, ne devraient pas dépasser 110 millions de Fr. Le solde, 290 millions, est maintenant disponible pour d'autres opérations. Grâce à cette bonne décision nous pouvons réaliser le même volume de désendettement sinon davantage, avec 400 millions. Il n'y a donc pas détournement de la volonté de la pétition. Les conditions dans lesquelles la Suisse attribuera ces fonds sont en principe liées à cinq conditions cumulatives. 1. Il doit s'agir d'un pays en voie de développement particulièrement défavorisé et fortement endetté; les mesures doivent être plus particulièrement concentrées sur les pays les moins avancés ainsi que sur les pays dans lesquels la Suisse est active au titre de coopération au développement. 2. Les pays bénéficiaires doivent s'engager dans un programme de réforme économique à moyen terme qui rétablisse la confiance et réduise le risque que le pays, une fois le désendettement effectué, ne retombe dans la situation antérieure; la participation d'une large couche de la population au processus de développement est une nécessité. Cette deuxième condition répond à la question de M. Flückiger. 3. Le pays doit disposer d'un système de gestion de la dette incluant un programme d'allègement et de consolidation plus vaste à différents niveaux. 4. Les dettes qui peuvent être effacées grâce à

la contribution de la Suisse et à des prestations similaires de tiers, doivent atteindre un volume suffisant pour permettre d'en attendre un effet sensible sur la croissance et le développement concerné. 5. Lors du rachat de la conversion de dettes ou d'autres mesures qui produisent les mêmes effets, le créancier privé doit être impliqué d'une manière qui exige de sa part un apport correspondant à son risque. Le montant représente la perte en valeur réelle sous forme d'escompte de la créance originelle. Toutes ces conditions devront être scrupuleusement remplies. Les instruments de mesures ne sont pas des thermomètres au degré près, et on peut se tromper quand à l'exigence de la deuxième condition. On peut imaginer qu'un grand malheur ou une mauvaise direction du pays ne reprécipite un pays, que l'on avait cru sortir de l'ornière, dans le mauvais chemin. Dans l'ensemble, examinées rigoureusement et d'une manière détaillée, cas par cas, ces conditions devraient être celles dans lesquelles nous travaillerons. (à M. Danioth) Je vous remercie de souligner la parenté étroite entre désendettement et protection de l'environnement. Le tableau global des actions de la Suisse en cette matière apparaît chaque année dans le rapport de gestion du DFAE au titre de la DDA. C'est là que les contribuables suisses peuvent saisir d'une manière synoptique et globale la totalité des montants que nous consacrons à cela. Voilà les réponses que je pouvais apporter, MM. Girard et Dubois pourront compléter.

M. Girard: (à M. Delalay) Le délai de 5 ans pour le crédit cadre découle d'un choix objectif, basé sur des considérations pratiques, et de nos expériences sur la base d'opérations déjà faites ou en cours en matière de désendettement. Nous avons déjà effectué une opération de désendettement qui a qualité novatrice en Bolivie et nous en préparons une pour le Niger et une pour le Mozambique. La préparation de ces actions requiert un temps appréciable ne serait-ce que pour identifier les créances existant sur un pays en développement, contrôler leur validité et réunir les créanciers pour leur faire accepter le paquet proposé. Nous ne pouvons pas, si nous voulons assurer le succès de ces opérations, nous permettre de couper les étapes. La BM dispose depuis deux ans d'un fond de 100 millions de \$ et elle n'a pas encore réussi à mettre en oeuvre une de ces opérations. Cela ne signifie pas qu'elle ne va pas réussir, mais cela nécessite du temps et de la préparation. Nous tenons pour assurer le succès des opérations de désendettement à ce que les paramètres, conditions exposées par M. Delamuraz, soient respectés. Dans certains pays, il s'agit aussi de les créer, de les aider à mettre en place ces paramètres. Dès lors la durée de cinq ans est un choix que nous considérons comme objectif. (à M. Gadiant) La 7ème Conférence de la CNUCED à Genève en 1987, dans laquelle la Suisse a joué un rôle particulièrement actif, a permis à l'institution de se ressaisir, lui a permis une appréciation beaucoup plus réaliste et plus concrète de la situation des pays en développement et de leur rôle propre dans la coopération économique internationale et dans la politique de développement à poursuivre. Nous n'avons pas encore entièrement sauvé la CNUCED, mais sur la base des résultats de 1987 nous avons pu constater une approche plus responsable, plus concrète et économique de la part des membres des pays en développement; le dialogue s'en est trouvé amélioré. L'institution n'est pas de caractère opérationnel, elle ne va pas intervenir directement dans les opérations de désendettement; ceci est laissé aux gouvernements et aux institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire, la BM et les Banques régionales de développement. En tant qu'instrument forum de dialogue politique et forum de sensibilisation de l'opinion publique et des gouvernements à certains aspects du développement la CNUCED joue un rôle non négligeable. (à M. Danioth) Les contrôles à posteriori des opérations de coopération au

- 40 -

développement, que nous appelons l'évaluation, sont institutionnellement intégrés dans notre processus de coopération au développement. Elles le sont au niveau interne de nos offices, au niveau de la direction de la coopération au développement; c'est également le cas à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Ces évaluations sont en règle faites par des évaluateurs indépendants des exécutants du projet. Sur la base de ces évaluations un dialogue a lieu si nécessaire entre le contributeur et le pays en développement de façon à en tirer les expériences pour nos actions futures dans le pays et pour notre propre politique générale. Le niveau supérieur est celui de la Commission de gestion des Chambres qui a mené, l'année dernière, une évaluation en profondeur des crédits mixtes dont vous trouvez un reflet et les conclusions dans le Message du 21 février 1990 sur les 840 millions. D'autre part, lors des opérations de cofinancement avec l'association internationale de développement, avec la BM ou les banques régionales, nous avons la possibilité de participer aux missions d'évaluations que font ces institutions, et nous en faisons amplement usage dans la mesure de nos possibilités. L'évaluation est à posteriori une partie intégrante du processus de coopération au développement.

M. Dubois: (à M. Cavadini) Etant donné que la Suisse a joué un rôle de premier plan dans le cadre des Nations Unies pour l'élaboration de la Convention de Bâle, de nombreux pays en développement se sont adressés à nous et attendent une aide pour qu'ils puissent mieux gérer leurs déchets toxiques. Nous avons eu des demandes de plusieurs pays africains et ce crédit cadre devrait nous permettre de répondre à ces appels. Voici un exemple concret de notre intérêt de pays industrialisé à mieux protéger l'environnement global. Dans le domaine de la protection de la couche d'ozone, les Nations Unies ont élaboré une convention et un protocole que nous appelons le protocole de Montréal qui prévoit l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation de certains produits. Les pays en voies de développement aimeraient bien signer et ratifier ce protocole, seulement les produits de remplacement coûtent plus cher; ils sont prêts à signer et à ratifier si nous payons le surcoût des produits de remplacement. Si nous ne donnons pas cette aide financière, ils vont continuer à utiliser des technologies dépassées, le problème de la couche d'ozone va empirer et nous subirons nous-même les conséquences de ce phénomène. Il en va de même dans le domaine de la protection du climat. Nous parlons beaucoup de la réduction de l'émission de gaz carbonique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie; si nous ne leur donnons pas les capacités d'utilisation rationnelle de l'énergie, le phénomène de changement de climat va s'amplifier et nous serons aussi directement concernés. Voilà quelques exemples de l'utilisation que nous pourrions faire de ce crédit cadre dans le domaine de l'environnement.

- 41 -

Detailberatung des Bundesbeschlusses über einen Rahmenkredit für Entschuldungsmassnahmen zugunsten ärmerer Entwicklungsländer (S. 74 der Botschaft)

Keine Wortmeldung zu Titel und Ingress

Frau Meier zu Art. 1: Ich stelle den Antrag, die Laufzeit auf vier Jahre zu beschränken. Andere Kredite gleicher Art haben noch viel kürzere Laufzeiten, in der Regel nur drei Jahre.

Abstimmung - vote

Für den Antrag von Frau Meier	2 Stimmen
Für die Fassung des Bundesrates	8 Stimmen

Zu Art. 2 erfolgt keine Bemerkung.

Gesamtabstimmung - vote

Für Zustimmung zum Bundesbeschluss	einstimmig
------------------------------------	------------

Detailberatung über den Bundesbeschluss über einen Rahmenkredit zur Finanzierung von Umweltprogrammen und -projekten von globaler Bedeutung in Entwicklungsländern (S. 75 der Botschaft)

Das Wort zu den einzelnen Artikeln wird nicht mehr ergriffen.

Gesamtabstimmung - vote

Für Zustimmung zum Bundesbeschluss	einstimmig
------------------------------------	------------

Abschreibung der Postulate (S. 1 der Botschaft): Die Postulate 88.703 "Entschuldung der Entwicklungsländer, Exportrisikogarantie" und 90.2006 "Entwicklung braucht Entschuldung" werden diskussionslos abgeschrieben.

Traktandum 8, Verschiedenes

Frau Meier: Was passiert angesichts der Entwicklungen in Jugoslawien mit den Krediten, die wir seinerzeit für dieses Land bewilligt haben?

Blankart: Der Fonds ist noch nicht operationell. Die Zukunft Jugoslawiens vorauszusagen, ist äusserst schwierig. Wenn Jugoslawien auseinanderbrechen sollte, wird es einen Nachfolgestaat geben, der Rechte und Pflichten des jetzigen Staates übernimmt. Aber im jetzigen Zeitpunkt kann ich Ihnen nicht sagen, wie die praktische Organisation dieses Fonds vor sich gehen wird, falls Jugoslawien in drei oder vier Stücke auseinanderbrechen sollte.

Schluss der Sitzung 09.35 Uhr